

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**MAIRIE**  
de  
**Saint-Laurent-L'Abbaye**

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **11**  
Présents : **09**  
Votants : **10**

## **DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 01 décembre 2015**

**Date d'affichage : 01 décembre 2015**

### **SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2015**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille quinze, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

**Absent** : CHIFFRAY Olivier

**Pouvoir** : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015 :**

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- ***Ouverture de crédit sur chapitre 12 intitulé « charges de personnel »***

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **12/2015 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une modification budgétaire doit être effectuée sur le chapitre 12 « Charges de Personnel ».

## MESURES RELATIVES A L'APPLICATION DE L'ETAT D'URGENCE :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a participé avec Mr André SZYMANSKI ,1<sup>er</sup> Adjoint, à la réunion organisée par Monsieur le Préfet de la Nièvre, le samedi 21 novembre 2015 au Visio Center de Magny Cours qui a réuni 200 élus et les représentants des institutions : Gendarmerie, Police, Substitut du Procureur de la République, Dasen (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), Amicale des Maires de la Nièvre afin d'expliquer les conséquences dans la vie de tous les jours de l'Etat d'Urgence, voté pour 3 mois et informer comment les différents intervenants doivent travailler en parfaite harmonie. Il ne s'agit pas de créer un état de psychose, mais nous devons nous montrer attentifs, et ne pas hésiter à rapporter en Mairie tout ce qui peut nous paraître suspect. « Les Maires sont les mieux placés sur un territoire rural comme le nôtre, pour savoir ce qui se passe sur leur commune ».

## 13/2015 : TRAVAUX AGENCE POSTALE COMMUNALE :

\*\*\*\*\*

### DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mauvais état et le manque de fonctionnalité du local de l'Agence Postale Communale, impliquent de réhabiliter et d'aménager complètement ce local avec la participation de « La Poste », qui nous propose de mettre à disposition un matériel plus fonctionnel.

Il propose de profiter de cet aménagement pour effectuer des travaux d'isolation et par le sol, et par doublage des murs « côté rue », ce qui permettrait de réaliser des économies d'énergie.

Il présente donc aux membres du Conseil, les devis des entreprises suivantes :

Entreprise Cornette d'Alligny-Cosne, Entreprise Ferreira de Cosne-sur-Loire, Entreprise Delarbre de Cosne-sur-Loire, Entreprise Thomas (carrelage), Entreprise Thomas (électricité) de Saint-Laurent-L'Abbaye, Entreprise Legrand de Suilly-laTour et Société Bruneau.

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** ce projet « Travaux Agence Postale Communale »
2. **de confier** ces travaux aux entreprises suivantes :
  - Entreprise Cornette d'Alligny-Cosne (5 643,82€ H.T. soit 6 772,58€ T.T.C.)
  - Entreprise Legrand de Suilly-la-Tour (2 958,40€ H.T. soit 3 550,08€ T.T.C.)
  - Entreprise Thomas (électricité) de Saint-Laurent-L'Abbaye (639,00€ H.T. soit 766,80€ T.T.C.)
  - Société Bruneau (743,50€ H.T. soit 892,20€ T.T.C.)
3. **de prévoir** des dépenses imprévues à concurrence de 10% du montant de la dépense
4. **de solliciter** la subvention D.E.T.R.
5. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.
6. **de prévoir** le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux :</b>	<b>10 983,20€ H.T. soit</b>	<b>13 179,84€ T.T.C.</b>
Subvention D.E.T.R. 40%	4 393,00€	4 393,00€
Participation La Poste	4 393,00€	4 393,00€
Autofinancement	2 197,20€ H.T. soit	4 393,84€ T.T.C.
<b>Total financement :</b>	<b>10 983,20€ H.T.</b>	<b>13 179,84€ T.T.C.</b>

## 14/2015 : MODIFICATION PROGRAMME « Isolation combles Mairie et Ecole » :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Récoltes à qui avait été confié les travaux d'isolation, nous a avisé par mail en date du 19 octobre 2015 qu'elle n'était plus en mesure de réaliser ces travaux (devis accepté n° DE00114 pour 2 325,60€ T.T.C. et devis accepté n° DE00115 pour 1 483,20€ T.T.C.) la liquidation judiciaire devant intervenir. Après avis de Monsieur le Comptable du Trésor, nous avons indiqué aux dirigeants que nous étions dégagés de tout engagement, et au vu de ces informations nous avons pris contact avec l'entreprise Cornette d'Alligny-Cosne pour des prestations identiques. Il nous a été adressé les devis suivants :

- Isolation mairie : 2 137,20€ H.T. soit 2 564,64€ T.T.C.
- Isolation école : 1 318,40€ H.T. soit 1 582,08€ T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier avait fait l'objet d'un accord D.E.T.R. pour 3 240€ et d'un accord de Réserve Parlementaire pour 3 000€. Les travaux de toiture confiés à l'entreprise Fleurier de Boulleret ne sont pas remis en cause.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **de confier** les travaux d'isolation combles Mairie et Ecole à l'entreprise Cornette d'Alligny-Cosne
2. **d'accepter** les devis présentés pour un montant de 2 137,20€ H.T. soit 2 564,64€ T.T.C. et d'un montant de 1 318,40€ H.T. soit 1 582,08€ T.T.C.
3. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

## REGROUPEMENT DES INTERCOMMUNALITES :

\*\*\*\*\*

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République définit la procédure du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Elle prévoit le regroupement des intercommunalités, et un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat qui le soumet aux conseils municipaux et aux organes délibérants des EPCI.

En ce qui nous concerne, le projet de fusion porte sur la fusion de 3 communautés de communes : Loire et Nohain, En Donziais et Loire et Vignoble formant une entité Communauté de Communes de 26572 habitants.

Ces 3 communautés avaient envisagé une fusion de plus grande envergure avec 2 Communautés de Communes du Cher (Haut Berry Val de Loire et Sancerrois) qui n'a malheureusement pas abouti.

Afin de clarifier les enjeux et les conséquences du regroupement, le conseil communautaire a passé commande d'une « étude » pour approfondir les modalités du futur fonctionnement.

## 15/2015 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA

\*\*\*\*\*

### NIEVRE :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire présente la proposition du Préfet concernant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE du 7 août 2015), adressée pour avis aux conseils municipaux. Il est proposé dans ce document une fusion entre les communautés de communes : Loire et Nohain, en Donziais, Loire et Vignoble pour un total de 26 572 habitants. Le calendrier pour recueillir les acceptations ou non à ces propositions est particulièrement resserré, compliquant de fait la collecte d'éléments complémentaires, pourtant nécessaires à une prise de décision raisonnée.

Aussi le Conseil Municipal a adhéré à la proposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Loire et Vignoble, qui a voté à l'unanimité la commande d'une étude pour clarifier les enjeux et les conséquences du regroupement proposé. Après un état des lieux des différentes parties, il s'agit notamment d'approfondir ce qu'il en serait en matière de transfert de compétences, de leur impact sur le futur fonctionnement et donc sur l'inévitable réajustement de la fiscalité.

Face aux nouvelles compétences obligatoires imposées par la Loi NOTRE aux Communautés de Communes qu'il sera difficile d'assumer par notre seule communauté de Communes, face aux groupes de compétences à exercer pour bénéficier d'une DGF bonifiée et du pacte financier, un regroupement intercommunal s'avère impérieux.

Il est regrettable que le projet de SDCI n'intègre pas les Communautés de Communes du Sancerrois et du Haut Berry Val de Loire constituant notre véritable bassin de vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **de se prononce** à l'unanimité sur le rapprochement proposé avec les Communautés de Communes Loire et Nohain et En Donziais seulement lorsque l'étude sur les conditions de rapprochement aura apporté ses conclusions
- **de demander** à Monsieur le Préfet de conduire les tractations avec son homologue du Cher pour

intégrer les 2 Communautés de Communes du Cher à ce regroupement qui renforcerait le bassin de vie de Cosne.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2016 :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation allouée à notre commune pour les travaux de voirie 2016 s'élève à 16 254€ pour 2 exercices (2015-2016).

Il propose d'affecter ce montant aux travaux de la « rue Gâteau ». Des devis seront présentés au Conseil lors du vote du Budget 2016.

Le Conseil Municipal approuve ce choix.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

#### **❖ Travaux 2016 :**

Monsieur le Maire organisera une réunion avec la Commission des Travaux dans le mois de janvier 2016 afin de préparer le Budget 2016. Il propose à chacun des conseillers de réfléchir à ce programme.

#### **❖ Réunion de la Commission Déchets de la Communauté de Communes :**

Monsieur André SZYMANSKI fait état des éléments qu'il a recueillis au cours de la réunion du 19 novembre 2015 :

- Acquisition d'un broyeur de végétaux, acquisition de composteurs par les habitants qui le souhaitent, proposition de modification des horaires de la déchetterie, établissement d'un calendrier « Collecte des Ordures Ménagères 2016 », d'un guide de la déchetterie et d'un guide de tri sélectif sur les points d'apports.

#### **❖ Mise en place d'un dispositif Grand Froid :**

Comme chaque année le niveau grand froid est activé du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de l'année suivante. Il nous est demandé de recenser les personnes vulnérables ou isolées ou de les inciter à se faire recenser.

Monsieur le Maire propose à Madame Michèle CHARVET d'être attentive aux personnes sensibles, ce qu'elle accepte.

#### **❖ Transports scolaires :**

Monsieur André SZYMANSKI fait état d'une réunion à laquelle il a assisté concernant les mesures d'alerte en cas de panne ou non ramassage scolaire.

Les modalités sont consultables en mairie ou à l'école de la commune.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 10.